

CAHIER DES CHARGES DE DEMANDES DE FORMATION

ACTION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION

1. Contexte

Via Compétences, le CARIF OREF de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est un groupement d'intérêt public (GIP) financé par l'État et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Parmi ses missions, Via Compétences accompagne les professionnels régionaux de l'orientation, la formation, l'emploi et l'insertion en leur proposant une *offre de professionnalisation* visant notamment à :

- maintenir ou développer leurs compétences ;
- créer une culture commune entre les différents acteurs ;
- favoriser la coopération entre les réseaux.

Cette offre de professionnalisation prend la forme d'un *plan de professionnalisation annuel*. Ce plan est organisé en cinq domaines de formation, eux-mêmes déclinés en actions qui sont mises en œuvre selon différentes modalités : formations, webinaires, modules e-learning, ateliers d'échanges de pratiques, etc. Il est élaboré à partir d'une analyse de besoins réalisée chaque année auprès des acteurs de la formation, de l'orientation, de l'emploi et de l'insertion de la région.

En ce qui concerne les formations, certaines sont animées directement par Via Compétences, d'autres sont confiées à des prestataires. Via Compétences organise une consultation ouverte annuelle afin de trouver des prestataires à même de réaliser certaines actions de formation.

Le présent cahier des charges correspond à une demande de formation initiée par Via Compétences.

2. Engagements réciproques

Le mode de contractualisation proposé relève du régime de la prestation de services, prévoyant un coût d'intervention forfaitaire à la session. Le tarif forfaitaire journalier de référence proposé par Via Compétences est de 1 120 € TTC. Il pourra faire l'objet d'une négociation sur la base du contenu de la réponse apportée par le prestataire.

Le contrat de prestation de service prévoit des engagements pour Via Compétences et pour le prestataire retenu :

Référentiel qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Via Compétences est certifié Qualiopi – Actions de formation : les exigences du référentiel national qualité s'appliquent pour chacune des actions de formation mises en œuvre, qu'elles soient animées directement par Via Compétences ou par l'un de ses prestataires.
Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le prestataire proposera un coût forfaitaire exprimé en coût total, par session de formation, toutes taxes comprises, tous frais compris. Le règlement de la prestation sera effectué sur service fait et après dépôt d'une facture sur la plateforme Chorus Pro. ▪ Le seuil minimum d'ouverture des sessions est fixé à 8 participants. En-deçà de ce seuil, la session pourra être annulée sur décision de Via Compétences.

Engagements de Via Compétences	<p>Avant chaque session :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Planification des sessions en lien avec le prestataire (dates et lieux) ▪ Communication des actions (newsletters, réseaux sociaux...) ▪ Gestion administrative des inscriptions ▪ Edition des conventions ou contrats de formation professionnelle ▪ Convocation des participants ▪ Réalisation des feuilles d'émargement <p>Après chaque session :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion du questionnaire de satisfaction et d'évaluation auprès des participants ▪ Facturation des participants ▪ Edition des certificats de réalisation
Engagements du prestataire	<p>Avant chaque session :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception des ressources et supports pédagogiques ▪ Réservation des moyens matériels nécessaires : salle de formation, vidéoprojecteur, paperboard... ▪ Transmission du questionnaire complété d'accessibilité de la salle de formation ▪ Envoi aux participants d'un questionnaire de recueil des besoins individuels <p>Pendant chaque session :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture d'un accueil café ▪ Animation pédagogique ▪ Réalisation d'un temps d'évaluation à chaud en fin de formation, auquel Via Compétences se réserve la possibilité de participer <p>Après chaque session :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer à un temps de débriefing de la session avec Via Compétences <p>Au plus tard 7 jours après la fin de chaque session, renvoyer les documents suivants à Via Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cahier d'animation (scénario pédagogique détaillé incluant le planning des séquences pédagogiques avec leur durée) * ▪ Supports pédagogiques (supports de présentation, lien vers ou capture d'écran d'un espace de travail en ligne...) * ▪ Supports d'évaluation d'acquisition des compétences (quiz, sondage, exercice...) avec les résultats individuels * ▪ Liste des ressources pédagogiques partagées avec les participants (bibliographies, sitographies...) * ▪ Réponses individuelles des participants au recueil des besoins ▪ Bilan de session de formation prérempli (à finaliser lors du débriefing de session de formation) ▪ Feuille d'émargement complétée (si présentiel) ou relevé de connexion (si distanciel) <p>Au regard de l'exigence d'accessibilité de la formation par des personnes en situation de handicap, Via Compétences se réserve le droit de demander en amont de la formation les documents de la liste ci-dessus marqués d'un astérisque (*).</p>

3. Réponse à la consultation

La réponse à cette consultation sera faite dans le document ci-joint « *Dossier de réponse* » et devra comprendre les éléments suivants :

- Informations concernant l'organisme prestataire
- Proposition pédagogique détaillée
- Références de l'organisme
- Illustrations de vos pratiques pédagogiques (photos, captures d'écran, extraits de supports pédagogiques...)
- Proposition financière

4. Processus de sélection

La sélection du prestataire sera effectuée par un comité de sélection, qui portera une attention particulière aux éléments suivants :

- Adaptation de la proposition aux besoins des publics visés
- Certifications, démarches qualité mises en œuvre
- Pertinence pédagogique
- Adaptations pédagogiques susceptibles d'être mises en œuvre liées à la situation de handicap d'un apprenant
- Coût de la prestation

5. Descriptif de la formation telle qu'envisagée au moment de la consultation

THÉMATIQUE

Accompagner ou former une personne avec un trouble dys

BESOINS DE PROFESSIONNALISATION IDENTIFIÉS, CONTEXTE

Vous accompagnez ou formez des jeunes ou adultes qui peuvent présenter des troubles du langage et des apprentissages ? Regroupant l'ensemble des troubles DYS : dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographe, ces troubles cognitifs spécifiques nécessitent de pouvoir être repérés et pris en compte dans les pratiques. Les professionnels doivent adapter leurs méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de chaque individu, en utilisant des approches différenciées, des outils et moyens de compensation spécifiques. De plus, ils doivent créer un environnement inclusif et bienveillant, favorisant la confiance et la participation active des personnes formées ou accompagnées.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE FORMATION

- Connaître les différents troubles du langage ou de l'apprentissage et leurs impacts
- Prendre en compte ces troubles dans les dispositifs d'accompagnement et de formation
- Savoir adapter ses pratiques en mobilisant des méthodes et outils de compensation

PUBLIC VISÉ

Professionnels de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de l'insertion de la région Auvergne-Rhône-Alpes

DURÉE

Entre 7 heures minimum et 14 heures maximum

NOMBRE PRÉVISIONNEL DE SESSIONS SUR L'ANNÉE 2025

2 sessions

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 16

MODALITÉ

Présentiel, distanciel ou mixte

EN CAS DE PRÉSENTIEL : LOCALISATION

Territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes – Ville(s) proposée(s) ultérieurement par Via Compétences

PÉRIODE DE RÉALISATION

2025 – Date(s) proposée(s) ultérieurement par Via Compétences